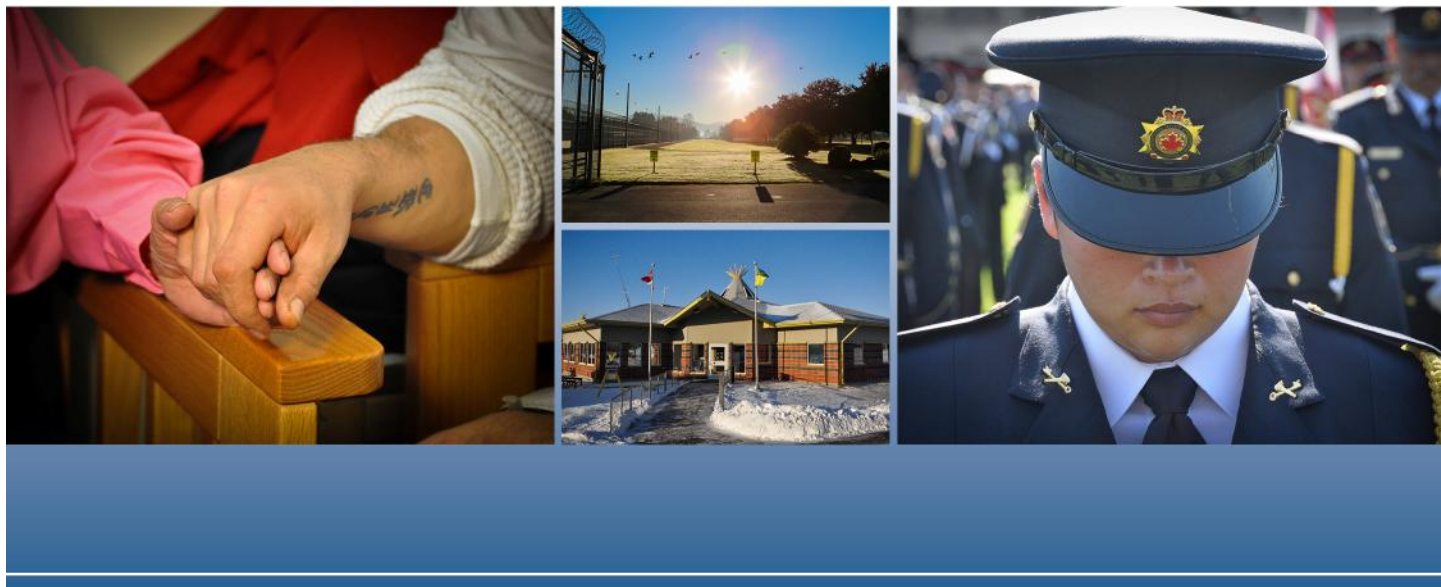


CORRECTIONAL SERVICE CANADA

CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.



RAPPORT DE RECHERCHE

Facteurs de risque liés au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes : examen de la documentation

2018 N° R-418

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

**Facteurs de risque liés au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes :
examen de la documentation**

Kayla A. Wanamaker

Service correctionnel du Canada

Novembre 2018

Remerciements

Nous tenons à remercier Sebastian Baglole de son aide pour la recherche documentaire. Nous tenons à remercier également Jennie Thompson et le personnel du Secteur des délinquantes de leur rétroaction et de l'examen de la méthodologie et des termes de recherche. Merci à Theresia Bedard, qui nous a aidés à établir et à trouver les recherches pertinentes à intégrer dans l'examen. Enfin, merci beaucoup à Lynn Stewart et à Kaitlyn Wardrop qui ont révisé les ébauches et formulé de précieux commentaires.

Résumé

Mots clés : *Classement initial par niveau de sécurité, délinquantes, adaptation au milieu carcéral, Autochtone*

Le classement par niveau de sécurité des délinquants est un volet essentiel de la bonne gestion dans les établissements correctionnels. Leur niveau de sécurité dicte leurs conditions de détention, dont le type d'hébergement et les déplacements autorisés à l'intérieur de l'établissement, de même que les programmes qui leur sont offerts. Étant donné le rôle que le classement joue dans la sécurité et la protection des établissements, il est important de classer les délinquants en ayant recours à des outils valides.

Pour faciliter le classement initial par niveau de sécurité, le Service correctionnel du Canada (SCC) se sert actuellement de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS), qui est composée de deux sous-échelles indépendantes, à savoir la sous-échelle de l'adaptation au milieu carcéral, qui évalue les risques liés à l'inconduite en établissement, et la sous-échelle d'évaluation du risque pour la sécurité, qui mesure le risque que les délinquants poseraient pour le public en cas d'évasion. Des préoccupations ont été exprimées quant au fait que les outils d'évaluation sans distinction de sexe (mesures qui s'appliquent aux délinquants de sexe masculin et féminin), comme l'ECNS, ne tiennent pas forcément compte de tous les facteurs pertinents pour les femmes et qu'ils pourraient entraîner un classement inadéquat pour elles.

Pour le présent rapport, on a passé en revue la documentation afin de relever les facteurs pertinents susceptibles de contribuer au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes. On a examiné les données liées aux facteurs de risque potentiels qui pourraient se rattacher à trois résultats (adaptation au milieu carcéral, risque d'évasion et risque pour le public en cas d'évasion), de même qu'aux facteurs relatifs aux antécédents sociaux qui pourraient s'appliquer aux délinquantes autochtones.

Dans l'ensemble, les résultats tendent à indiquer que plusieurs facteurs de risque sans distinction de sexe (âge, antécédents criminels, durée de la peine, appartenance à un gang, quotient intellectuel [Q.I.], toxicomanie, et études et emploi) et plusieurs facteurs généralement réputés tenir compte des différences entre les sexes (antécédents en matière de traumatismes et d'actes de violence, problèmes de santé mentale, relations dysfonctionnelles et responsabilités parentales) se rattachaient à l'adaptation au milieu carcéral et à l'évasion chez les délinquantes. Il faut réaliser d'autres études pour déterminer si les facteurs de risque tenant compte des différences entre les sexes permettent de mieux prédire l'atteinte de résultats en établissement que seulement avec la contribution des facteurs de risque sans distinction de sexe.

La documentation a démontré que les délinquantes autochtones ont généralement une moins grande capacité d'adaptation au milieu carcéral que les délinquantes non autochtones et qu'elles étaient plus susceptibles d'être classées à un niveau de sécurité plus élevé. Les délinquantes autochtones étaient plus nombreuses que les délinquantes non autochtones à avoir été retirées de leur foyer à un jeune âge et à avoir des problèmes de toxicomanie et des antécédents en matière de traumatismes et d'actes de violence. Une recherche s'impose pour déterminer si ces facteurs

doivent être intégrés dans le processus de classement, à la lumière des préoccupations sur le plan éthique propres au classement à un niveau de sécurité plus élevé des délinquantes en raison des préjudices qu'elles ont vécus.

Plusieurs recommandations devraient être prises en compte en vue de réduire la probabilité de surclassement des délinquantes admises dans un établissement. Elles comprennent la modification de la pondération des éléments pouvant être plus ou moins pertinents dans la prédiction, l'intégration d'options d'intervention supplémentaires (pour saisir les expériences uniques vécues par les femmes) et la réalisation d'autres études de validation des outils de classement initial par niveau de sécurité et de réévaluation du niveau de sécurité.

Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	Error! Bookmark not defined.
Liste des tableaux.....	vii
Liste des annexes	vii
Introduction.....	1
Classement initial par niveau de sécurité des délinquantes du SCC.....	2
Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS)	3
Facteurs de risque supplémentaires pour les délinquantes	6
Étude actuelle.....	7
Méthode	8
Constatations.....	9
Facteurs de risque liés au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes.....	9
Risque d'évasion.....	9
Risque pour le public en cas d'évasion.....	11
Adaptation au milieu carcéral	11
Facteurs liés au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes autochtones	22
Problèmes survenus lors du classement des délinquantes à des fins de sécurité.....	23
Résumé.....	25
Bibliographie.....	28

Liste des tableaux

Tableau 1 <i>Facteurs de la documentation propres au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes</i>	20
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Liste des annexes

Annexe A : Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS)	37
Annexe B : Tableaux supplémentaires	40

Introduction

Le classement par niveau de sécurité des délinquants est un volet essentiel de la bonne gestion dans les établissements correctionnels (Blanchette, 2002). Leur niveau de sécurité dicte leurs conditions de détention, dont le type d'hébergement et les déplacements autorisés à l'intérieur de l'établissement, de même que les programmes qui leur sont offerts (Blanchette, 2002; Blanchette et Motiuk, 2004; Rubenfeld, 2014). Étant donné le rôle que le classement joue dans la sécurité et la protection des établissements, il est important de veiller au classement des délinquants au niveau de sécurité approprié en ayant recours à des outils d'évaluation valides.

Les femmes représentent une petite proportion de la population carcérale sous responsabilité fédérale au Canada, bien que le nombre de délinquantes sous responsabilité fédérale ait augmenté de 38 % au cours des dix dernières années (Bureau du vérificateur général du Canada [BVG], 2017). Dans un rapport récent, le vérificateur général a reproché au Service correctionnel du Canada (SCC) de ne pas avoir mis en place un processus de classement initial par niveau de sécurité spécialement conçu pour les délinquantes (BCG, 2017). Des préoccupations ont été exprimées quant au fait que les évaluations « sans distinction de sexe », c'est-à-dire les outils qui s'appliquent aux délinquants de sexe masculin et féminin, ne tiennent pas forcément compte de tous les facteurs pertinents de détermination des risques et des besoins des délinquantes ou qu'elles pourraient entraîner un surclassement (ou sous-classement) pour elles (Brennan, 2007). De nombreux organismes correctionnels se servent de systèmes dont la procédure de classement est la même pour les femmes que pour les hommes, et s'intéressent à des facteurs comportementaux et de risque qui se rattachent surtout aux hommes (Brennan et Austin, 1997). Par conséquent, le personnel correctionnel a souvent recours à des mesures dérogatoires pour déterminer le classement final par niveau de sécurité des délinquantes. Hannah-Moffat (1999) affirme que le personnel se sert des mesures dérogatoires chez les délinquantes [traduction] « [...] afin de compenser les lacunes perçues de nombreuses méthodes traditionnelles de classement ». De plus, lorsque le personnel utilise ces outils et déroge à la recommandation de l'outil de classement par niveau de sécurité, un pourcentage plus important de délinquantes peuvent être classées à un niveau de sécurité plus élevé que ce que recommande l'outil (BVG, 2017).

La documentation portant sur le classement par niveau de sécurité des délinquantes est

peu abondante, et la majeure partie de la recherche inductive est axée uniquement sur les délinquants de sexe masculin ou omet de distinguer les hommes des femmes dans les analyses. De façon précise, les outils de classement et d'évaluation du risque ont été principalement conçus pour les délinquants de sexe masculin et validés auprès d'eux, pour ensuite être appliqués aux délinquantes (Blanchette et Taylor, 2007). Toutefois, certains organismes correctionnels ont récemment commencé à élaborer et à mettre en place des outils conçus précisément pour les délinquantes. À titre d'exemple, le SCC a mis en œuvre une échelle de réévaluation propre aux femmes, à savoir l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD) (consulter Blanchette, 2005, et Thompson et Wardrop, 2018, pour en savoir plus). En ce moment, le SCC se sert de processus semblables de classement initial par niveau de sécurité chez les délinquants de sexe masculin et féminin qui sont admis dans un établissement fédéral.

Classement initial par niveau de sécurité des délinquantes du SCC

À leur admission dans un établissement fédéral, les délinquants font l'objet d'une évaluation complète (Évaluation initiale des délinquants) (Motiuk, 1997). Ce processus, mis en œuvre en 1994, est axé sur l'évaluation des risques et des besoins des délinquants ainsi que de leur admissibilité à des programmes, et il vise à établir leur niveau de sécurité initial. Le classement initial par niveau de sécurité se fait au moyen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) (SCC, 2018). Aux termes de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), le niveau de sécurité est établi en fonction de trois facteurs, soit l'adaptation au milieu carcéral, le risque d'évasion et le risque pour le public en cas d'évasion. Les délinquantes sont classées au niveau de sécurité minimale, moyenne ou maximale; le SCC dispose actuellement de cinq établissements à niveaux de sécurité multiples pour les délinquantes, peu importe leur niveau de sécurité (SCC, 2013; 2017). Également, le SCC exploite un pavillon de ressourcement pour délinquantes autochtones classées au niveau de sécurité moyenne ou minimale. Le niveau de sécurité d'un délinquant est examiné au moins tous les deux ans (comme le prescrit la LSCMLC), ce qui peut en entraîner la baisse du niveau, favorisant ainsi la réinsertion sociale (Gobeil, 2008). Le processus de réévaluation se fait au moyen d'outils de classement par niveau de sécurité différents de ceux utilisés lors du classement initial. L'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (ERCS) (Luciani, Taylor et Motiuk, 1998) est utilisée uniquement pour les hommes, alors que l'ERNSD (Blanchette, 2005) l'est seulement pour les femmes. Toutefois, l'ECNS, qui sert au classement initial par niveau de

sécurité, ne comporte aucune version distincte pour les délinquantes; or, des recherches antérieures ont démontré qu'elle permettait de prédire l'atteinte de résultats en établissement chez les délinquants de sexe masculin et féminin, même si l'effet est habituellement mince (Barnum et Gobeil, 2012; Blanchette, Vebrugge et Wichmann, 2002; Gobeil, 2011).

Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS)

L'ECNS est un outil actuariel¹ de classement initial par niveau de sécurité élaboré en 1988 en vue d'une approche objective et normalisée de placement initial par niveau de sécurité des délinquants sous responsabilité fédérale (Blanchette et coll., 2002). Le SCC l'a adoptée à l'échelle nationale en 1991. L'ECNS est composée de deux sous-échelles indépendantes, à savoir la sous-échelle de l'adaptation au milieu carcéral, qui englobe cinq éléments visant à évaluer les risques liés à l'inconduite en établissement, et la sous-échelle d'évaluation du risque pour la sécurité, qui, elle, comprend sept éléments servant à mesurer le risque que les délinquants poseraient pour le public en cas d'évasion (voir l'annexe A). La sous-échelle de l'adaptation au milieu carcéral renferme des questions liées aux *antécédents d'implication dans des incidents en établissement, aux antécédents d'évasion, à la stabilité avant l'incarcération, à la consommation d'alcool ou de drogue* ainsi qu'à l'*âge du délinquant au moment de l'imposition de la peine*. La sous-échelle d'évaluation du risque pour la sécurité évalue le *nombre de condamnations antérieures, l'accusation en instance la plus grave, la gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle, la durée de la peine, la stabilité avant l'incarcération, les libérations conditionnelle ou d'office antérieure, et l'âge du délinquant au moment de l'admission*. Le classement initial par niveau de sécurité s'inspire du résultat de l'ECNS, des rapports psychologiques disponibles, le cas échéant, et du jugement clinique de l'agent chargé du cas (Rubenfeld, 2014). Par conséquent, l'agent chargé du cas peut recommander un niveau de sécurité différent de celui proposé par l'ECNS. L'obtention d'une note élevée dans l'ECNS entraînera une suggestion de niveau de sécurité élevé. D'autres administrations se servent d'outils de classement qui évaluent des facteurs semblables, dont le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario (Inventaire du

¹ Les mesures actuarielles nécessitent le recours à des procédures objectives officielles en vue de pondérer les facteurs et de les combiner de façon à créer une note totale qui contribuera à la formulation d'une recommandation particulière (comme le classement d'un délinquant au niveau de sécurité minimale, moyenne ou maximale; Blanchette et Taylor, 2007). La recherche tend à indiquer que les méthodes actuarielles fonctionnent mieux que les prévisions cliniques (p. ex. Swets, Dawes et Monahan, 2000).

niveau de service – Révision Ontario [INS-RO]; Andrews, Bonta et Wormith, 1995) et le Hawaii Department of Public Safety (voir Bench, 1996).

L'ECNS a été conçue au départ à partir d'un échantillon de délinquants sous responsabilité fédérale (Porporino, Luciani, Motiuk, Johnston et Mainwaring, 1989) et a principalement été validée auprès d'échantillons de délinquants de sexe masculin (Rubenfeld, 2014). On a constaté que les délinquants de sexe masculin ayant un niveau de sécurité plus élevé avaient été impliqués dans plus d'incidents mineurs et majeurs en établissement, et qu'ils avaient été condamnés pour des infractions disciplinaires plus graves (Grant et Luciani, 1998; Luciani, Motiuk et Nafekh, 1996).

Selon d'autres recherches menées par le SCC, les résultats liés à la validité prédictive de l'ECNS chez les délinquantes étaient variés. Blanchette et coll. (2002) ont réalisé une étude auprès d'un échantillon de 334 délinquantes sous responsabilité fédérale. Cette étude a démontré que la sous-échelle de l'adaptation au milieu carcéral avait mis en relief des corrélations importantes avec des cas d'inconduite avec violence et sans violence en établissement chez les délinquantes autochtones (0,39 et 0,47, respectivement) et non autochtones (0,12 et 0,21, respectivement). Cependant, la sous-échelle d'évaluation du risque pour la sécurité a mis en évidence des corrélations importantes avec l'inconduite uniquement chez les délinquantes non autochtones (0,18 et 0,19, respectivement). De plus, on a constaté que plusieurs éléments des deux sous-échelles se rattachaient à l'inconduite en établissement. Chez les délinquantes non autochtones, la *stabilité avant l'incarcération* découlant de la sous-échelle de l'adaptation au milieu carcéral n'était pas liée aux cas d'inconduite avec violence et sans violence, tandis que chez les délinquantes autochtones, il n'y avait aucun lien entre ces cas et la *consommation d'alcool et de drogue* (voir le tableau B1 à l'annexe B). Pour ce qui est de la sous-échelle de l'évaluation du risque pour la sécurité, l'élément de la *stabilité avant l'incarcération* est le seul qui avait un lien avec l'inconduite chez les délinquantes autochtones, tandis que celui des *condamnations antérieures* est le seul qui était associé à l'inconduite chez les délinquantes non autochtones (l'âge se rattachait toutefois aussi aux cas d'inconduite sans violence chez les délinquantes non autochtones; voir le tableau B2 à l'annexe B). Cependant, les auteurs ont affirmé que le pouvoir statistique était restreint par la taille du groupe des délinquantes autochtones et qu'il était donc prématuré de conclure que certaines variables dans l'ECNS ne permettent pas de prédire l'inconduite en établissement chez les délinquantes autochtones.

Une autre étude de validation menée par Barnum et Gobeil (2012) auprès d'un échantillon de 628 délinquantes sous responsabilité fédérale a démontré que, dans l'ensemble, l'ECNS permettait de prédire les incidents majeurs en établissement chez les délinquantes autochtones (surface sous la courbe [SSC] = 0,71)², mais pas chez les délinquantes non autochtones (SSC = 0,54). Par contre, l'ECNS ne permettait pas de prédire les incidents mineurs en établissement chez les délinquantes autochtones (SSC = 0,51), alors qu'elle permettait de le faire chez les délinquantes non autochtones (SSC = 0,58), mais l'effet était mince.

L'étude de validation la plus récente a été réalisée par Rubenfeld (2014), qui a examiné l'effet de la repondération de l'ECNS spécialement chez les délinquantes. La repondération de l'ECNS s'est effectuée au moyen de la méthode de Burgess (Nuffield, 1982), où un poids a été accordé à chaque option d'intervention en fonction de la mesure dans laquelle l'élément se rattachait au résultat représentant un intérêt. Dans ce cas, étant donné que les évasions se produisent rarement et qu'il était impossible de mesurer le risque que les délinquantes poseraient pour le public en cas d'évasion (Blanchette, 2004), la repondération était fondée uniquement sur les variables de l'adaptation au milieu carcéral. En se servant d'un échantillon d'élaboration de 541 délinquantes sous responsabilité fédérale (143 délinquantes autochtones et 398 délinquantes non autochtones), le chercheur a constaté une légère amélioration de l'exactitude prédictive au moyen de l'ECNS repondérée; en effet, la SSC était de 0,67 (comparativement à 0,59 pour l'ECNS initiale). L'exactitude prédictive de l'ECNS repondérée pour les délinquantes autochtones était légèrement inférieure à celle de l'ECNS initiale (0,61 par rapport à 0,63), alors qu'elle était plus élevée pour les délinquantes non autochtones (0,68 par rapport à 0,61).

L'ECNS repondérée a ensuite été mise à l'essai auprès d'un échantillon de validation en vue de la confirmation des résultats de l'échantillon d'élaboration. En ce qui concerne l'échantillon de validation de 542 délinquantes sous responsabilité fédérale (143 délinquantes autochtones et 399 délinquantes non autochtones), on a constaté une amélioration de l'exactitude prédictive au moyen de l'ECNS repondérée; en effet, la SSC était de 0,66 (par rapport à 0,60 pour l'ECNS initiale). Chez les délinquantes autochtones, l'exactitude prédictive de l'ECNS repondérée était supérieure à celle de l'ECNS initiale (0,59 par rapport à 0,53), mais l'effet était

² La variable statistique de la SSC est une mesure commune pour l'établissement des courbes de la fonction d'efficacité du récepteur (ROC). Les valeurs de 0,56, de 0,64, et de 0,71 représentent des tailles d'effet minimales, modérées et importantes, respectivement (Rice et Harris, 2005).

encore mince. Dans le cas des délinquantes non autochtones, l'exactitude prédictive de l'ECNS repondérée était également supérieure à celle de l'ECNS initiale (0,67 par rapport à 0,61). Pris globalement, ces résultats sont semblables à ceux obtenus par Blanchette et coll. (2002) ainsi que par Barnum et Gobeil (2012), qui ont constaté que, dans l'ensemble, les éléments de l'ECNS avaient un faible lien avec les résultats liés à l'adaptation au milieu carcéral chez les délinquantes et que la pondération des éléments en fonction de leur association avec les résultats pertinents entraînait une amélioration marginale de l'exactitude prédictive de l'outil.

Les résultats d'une étude portant sur l'exactitude prédictive de l'ECNS chez les délinquants de sexe masculin ont semblé indiquer que l'outil avait prédit des incidents mineurs d'inconduite en établissement, autant chez les délinquants autochtones (SSC = 0,61) que chez les délinquants non autochtones (SSC = 0,62) (Gobeil, 2011). L'ECNS a été un peu plus efficace pour prédire les incidents majeurs en établissement chez les délinquants autochtones (SSC = 0,62) et les délinquants non autochtones (SSC = 0,64). De façon générale, les résultats de ces études montrent que l'ECNS est aussi efficace pour prédire l'inconduite en établissement chez les hommes et les femmes autochtones et non autochtones, même si l'effet est habituellement mince (les SSC étant inférieurs à 0,64).

Facteurs de risque supplémentaires pour les délinquantes

La plupart des recherches correctionnelles démontrent que les facteurs permettant de prédire l'adaptation au milieu carcéral chez les hommes s'appliquent également aux femmes (p. ex. Blanchette, Verbrugge et Wichmann, 2002; Camp, Gaes, Langan et Saylor, 2003; Harer et Langan, 2001; Luciani et coll., 1996; Motiuk, 1997), mais certaines tendent à indiquer que des facteurs de risque supplémentaires importants pour les délinquantes doivent être pris en compte dans le cadre du processus de classement initial (p. ex. Davidson, Sorensen et Reidy, 2016; Farr, 2000; Gover, Perez et Jennings, 2008). Ces facteurs sont les problèmes de santé mentale (Blackburn et Trulson, 2010; Davidson et coll., 2016; Houser, Belenko et Brennan, 2012; Steiner et Wooldredge, 2009; Van Voorhis, Wright, Salisbury et Bauman, 2010; Wright, Dehart, Koons-Witt et Crittenden, 2012; Wright, Salisbury et Van Voorhis, 2007), les relations familiales et les contacts avec les enfants (Drury et DeLisi, 2010; Wright et coll., 2007) et les antécédents de victimisation pendant l'enfance (Steiner et Wooldredge, 2009; Van Voorhis et coll., 2010; Wright et coll., 2007).

Dans l'ensemble, peu de recherches ont porté sur le processus d'évaluation du risque en

général, et encore moins sur les délinquantes et les facteurs de risque qui s'appliquent le mieux au classement initial par niveau de sécurité (Reidy, Cihan et Sorensen, 2017). Un examen de la documentation des études sur les causes et les corrélats de l'inconduite en établissement qui ont été publiées de 1980 à 2013 a permis de constater que seulement 20 des 98 études incluaient des délinquantes (voir Steiner, Butler et Ellison, 2013). De plus, compte tenu du fait que 36 % des délinquantes sous responsabilité fédérale sont autochtones (BVG, 2017), il faut réaliser d'autres recherches afin d'établir les potentiels facteurs de risque pertinents et facteurs relatifs aux antécédents sociaux à prendre en considération lors du classement initial par niveau de sécurité des délinquantes autochtones.

Étude actuelle

L'examen de la documentation visait à établir les facteurs qui s'appliquent à la détermination du classement initial par niveau de sécurité des délinquantes en fonction des données empiriques sur leur lien avec les résultats suivants : adaptation au milieu carcéral, risque d'évasion et risque pour le public en cas d'évasion. Enfin, on a analysé les facteurs relatifs aux antécédents sociaux qui pourraient s'appliquer au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes autochtones.

Méthode

La recherche documentaire a porté sur : 1) l'adaptation des délinquantes au milieu carcéral; 2) le risque d'évasion chez les délinquantes; et 3) le risque pour le public en cas d'évasion. On a consulté de manière exhaustive plusieurs bases de données, notamment PsychInfo, Criminal Justice Abstracts, Sociological Abstracts, la base de données du National Criminal Justice Reference Service, celles des organismes correctionnels gouvernementaux, la base de données Dissertations and Theses et Google Scholar. Les termes de recherche ont regroupé diverses combinaisons propres au groupe en question (délinquant*, femme, sexe féminin*, autochtone*, criminel* et détenu*) ainsi que des termes liés aux résultats représentant un intérêt (classement initial par niveau de sécurité*, classement*, résultats en établissement*, échelle de classement par niveau de sécurité*, adaptation*, facteur de risque*, risque d'évasion*, risque pour le public*, évaluation initiale*, besoins particuliers des femmes*, tenant compte des différences entre les sexes*, sexospécifique* et prépondérant chez l'un des sexes*)³.

Les études prises en compte dans l'examen étaient axées exclusivement sur les délinquantes et les facteurs de risque liés au processus de classement initial par niveau de sécurité, de même que sur les différences entre les sexes et le classement initial par niveau de sécurité. On a toutefois exclu les études qui étaient axées uniquement sur les facteurs de risque liés aux résultats dans la collectivité, comme la récidive et la réinsertion sociale. Également, on a réalisé un examen thématique de la recherche afin d'analyser les nouvelles tendances dans la documentation. La recherche s'est terminée le 6 juillet 2018.

³ L'approche tenant compte des différences entre les sexes fait référence à la documentation axée sur les délinquantes (facteurs et expériences plus prédictifs chez les femmes que chez les hommes), alors que l'approche tenant compte des besoins particuliers des femmes désigne la recherche qui regroupe les facteurs de risque tenant compte des différences entre les sexes et les facteurs de risque sans distinction de sexe.

Constatations

Les constatations découlant de l'examen de la documentation sont présentées en trois volets principaux. D'abord, on passe en revue les facteurs de risque propres aux délinquantes et jugés importants dans la documentation pour le classement initial par niveau de sécurité. Ensuite, on examine les problèmes qui se produisent lors du classement des délinquantes. Enfin, on étudie les facteurs pertinents qui pourraient se rattacher au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes autochtones.

Facteurs de risque liés au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes

Comme il a été mentionné précédemment, le classement adéquat par niveau de sécurité des délinquantes est un outil de gestion essentiel qui vise à réduire l'inconduite en établissement et la violence, à atténuer le risque d'évasion et à faciliter l'affectation des ressources (Blanchette et Taylor, 2007). Le niveau de sécurité assigné à une délinquante oriente son niveau de supervision ainsi que les types de programmes et de services qui lui seront offerts pendant son incarcération (le niveau de sécurité et de contrôle qui s'impose en vue de sa bonne gestion en établissement) (Blanchette et Taylor, 2007). Les facteurs relatifs à chacun de ces résultats sont décrits ci-dessous, mais une attention particulière sera prêtée à ceux qui se rattachent à l'adaptation au milieu carcéral. Les constatations sont résumées dans le tableau 1, qui se trouve à la fin de la section sur l'adaptation au milieu carcéral.

Risque d'évasion

La recherche sur le risque d'évasion des établissements correctionnels est restreinte, surtout en ce qui concerne les délinquantes. Les quelques études traitant des évasions de délinquantes démontrent généralement que les femmes sous garde en milieu fermé commettent moins d'évasions que les hommes (Van Voorhis et Presser, 2001). Également, étant donné que les évasions sont rares, les chercheurs ont fait valoir que l'utilité des instruments de prévision était limitée puisque les taux de faux positifs⁴ seraient gonflés (Bench et Allen, 2003; Harer et Langan, 2001; Van Voorhis et Presser, 2001). L'une des premières études ayant porté sur les évasions commises par des femmes a été réalisée par Holt (1974). Il y a comparé les

⁴ Il y a un taux de faux positifs quand on indique qu'une situation s'est produite alors qu'en réalité elle n'a pas eu lieu (erreur). Dans le cas présent, étant donné que le taux d'évasion est faible, le recours à des outils de prédiction peut entraîner une surestimation du risque d'évasion chez les délinquants.

caractéristiques des délinquantes qui s'étaient évadées ($n = 81$) du Department of Corrections de la Californie de celles du reste de la population carcérale. Holt a conclu que, comme chez les hommes, les femmes qui s'étaient évadées avaient des antécédents criminels plus lourds, avaient moins respecté les conditions de libération conditionnelle et avaient purgé plus de peines d'emprisonnement. Dans la même veine, Scott, Mount-Michael et Duffy (1977) ont comparé un échantillon de délinquantes qui s'étaient évadées ($n = 71$) d'un établissement pour femmes de l'Iowa à un échantillon de délinquantes qui ne s'étaient pas évadées ($n = 97$). Ils ont constaté que celles qui s'étaient évadées étaient beaucoup plus jeunes, avaient des antécédents plus importants de problèmes psychiatriques, avaient été emprisonnées plus souvent alors qu'elles étaient mineures et purgeaient des peines plus longues. Une étude canadienne (Scott, 2012) a permis de constater que les délinquantes qui faisaient partie d'un gang avaient des taux plus élevés de tentative d'évasion que celles qui n'en étaient pas membres (cependant, cette différence n'était pas importante sur le plan statistique en raison de la petite taille de l'échantillon de délinquantes et des faibles taux d'évasion)⁵. Enfin, selon une étude qui a comparé des délinquantes ayant un comportement d'automutilation ($n = 78$) et des délinquantes n'en ayant pas ($n = 77$), celles de la première catégorie avaient davantage d'antécédents liés à l'évasion que les autres (Wichmann, Serin et Abracen, 2002). Il est important de mentionner que la recherche sur cette question est surtout axée sur les corrélats et les caractéristiques des délinquantes qui se sont évadées, plutôt que sur les facteurs qui permettent de prédire une évasion. Plusieurs corrélats principaux en sont ressortis, notamment les antécédents criminels, la durée de la peine, les problèmes psychiatriques et de santé mentale, l'âge, et l'appartenance à un gang.

Peu d'études ont analysé les facteurs de risque qui permettent de prédire une évasion chez les délinquantes. Les évasions sont très rares, ce qui complique la recherche. Quoiqu'il en soit, comme l'ont souligné Blanchette et Taylor (2007), la loi oblige le SCC à tenir compte du risque d'évasion dans le processus de classement par niveau de sécurité. Dans leur ensemble, les études résumées ci-dessus semblent indiquer deux choses : 1) les évasions d'un établissement correctionnel sont moins fréquentes chez les femmes que chez les hommes; et 2) on devrait mettre moins l'accent sur le risque d'évasion chez les délinquantes dans l'évaluation de leur niveau de sécurité.

⁵ Scott (2012) a étudié un échantillon de 337 délinquantes sous responsabilité fédérale au Canada qui appartenaient à un gang et de 337 délinquantes sous responsabilité fédérale ne faisant pas partie d'un gang.

Risque pour le public en cas d'évasion

Puisque les évasions sont rares, on utilise souvent plutôt la récidive pour évaluer le risque qu'un délinquant poserait pour la sécurité du public en cas d'évasion (Blanchette, 2002). Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de s'évader et de récidiver à la suite de leur mise en liberté, car elles commettent moins de récidives avec ou sans violence que les hommes (Berg et DeLisi, 2006; Celinska et Sung, 2014; Davidson et coll., 2016; Farr, 2000; Harer et Langan, 2001; Reidy, Sorensen et Cunningham, 2012). Des universitaires spécialisés dans le domaine correctionnel ont récemment commencé à s'intéresser aux facteurs de risque liés à la récidive qui pourraient s'appliquer davantage aux femmes qu'aux hommes (Belknap, 2015; Brown, 2017). Un examen récent de la documentation (voir Brown, 2017) a établi les principaux facteurs qui permettent de prédire la récidive criminelle chez les délinquantes. Dans l'ensemble, Brown a constaté que, comme chez les hommes, les antécédents criminels, les pairs criminels, le comportement criminel, l'emploi, les relations matrimoniales et familiales et le comportement dans la collectivité permettent de prédire la récidive chez les femmes. On a constaté que la toxicomanie et les problèmes personnels et émotifs prédisaient mieux la récidive chez les femmes que chez les hommes (facteurs prépondérants chez les femmes). Malheureusement, très peu d'études se sont penchées sur les autres facteurs de risque potentiels, comme les mauvais traitements, les traumatismes, l'anxiété, la dépression, les difficultés relationnelles, les partenaires intimes criminels, le stress lié au rôle de parent et le logement précaire.

Adaptation au milieu carcéral

Les stratégies visant à améliorer l'adaptation au milieu carcéral comprennent plusieurs considérations, notamment la meilleure façon de gérer un délinquant, la façon dont il s'adaptera à son incarcération et la question de savoir s'il a commis une inconduite en établissement. La majorité des études sur l'adaptation au milieu carcéral ont tendance à se concentrer sur l'inconduite. Les documents consultés indiquent que les types d'infractions disciplinaires commises par les femmes tendent à être moins graves que celles commises par les hommes (Berg et DeLisi, 2006; Celinska et Sung, 2014; Davidson et coll., 2016; Harer et Langan, 2001; Sorensen et Davis, 2011). Cependant, la recherche portant sur les facteurs qui permettent de prédire l'inconduite avec ou sans violence chez les délinquantes est restreinte (Reidy et coll., 2017) et elle est axée principalement sur les facteurs de risque sans distinction de sexe plutôt que sur les tentatives de déterminer les facteurs de risque potentiels propres aux délinquantes

(facteurs tenant compte des différences entre les sexes ou prépondérants chez l'un des sexes), comme les mauvais traitements ou les problèmes de santé mentale (Hardyman et Van Voorhis, 2004).

Considérations méthodologiques. L'examen de la documentation sur les facteurs de risque liés à l'inconduite en établissement a permis de constater que la majeure partie de la recherche porte exclusivement sur le signalement de facteurs que l'on observe beaucoup chez les délinquantes ayant commis une inconduite (la recherche rend compte du profil des délinquantes qui commettent une inconduite). Il est important d'examiner les caractéristiques de ces femmes, mais des analyses plus rigoureuses s'imposent en vue de l'établissement des facteurs *prédictifs*, plutôt que des corrélats de l'inconduite. À ce jour, très peu d'études ont traité de l'exactitude prédictive des facteurs tenant compte des différences entre les sexes. Également, il faut effectuer de la recherche sur la validité prédictive supplémentaire de ces facteurs afin de déterminer s'ils accroissent la prévisibilité de l'inconduite en établissement, par rapport aux facteurs sans distinction de sexe qui sont actuellement utilisés. Par conséquent, la documentation fait souvent référence aux facteurs tenant compte des différences entre les sexes en tant que facteurs *prédictifs*, mais les données à l'appui de cette affirmation ne sont pas concluantes.

Comme il a été mentionné précédemment, pour prédire le risque d'inconduite en établissement, le SCC évalue cinq volets : les antécédents de participation à des incidents en établissement, les antécédents d'évasion, la stabilité avant l'incarcération (qui regroupe l'emploi et les études, l'adaptation conjugale et familiale, les relations interpersonnelles et les conditions de logement), la consommation d'alcool et de drogue, ainsi que l'âge du délinquant au moment de la condamnation.

Antécédents d'évasion. La recherche a démontré que les antécédents d'évasion ou de liberté illégale ne permettaient pas de prédire l'inconduite en établissement chez les délinquantes (p. ex. Blanchette et Taylor, 2007; Harer et Langan, 2001). À l'aide d'un grand échantillon d'hommes ($n = 177\ 767$) et de femmes ($n = 24\ 765$), Harer et Langan (2001) ont constaté que les antécédents d'évasion permettaient de prédire efficacement l'inconduite avec violence chez les hommes, mais pas chez les femmes. De plus, une étude menée auprès de 580 délinquantes sous responsabilité fédérale au Canada a démontré que le fait d'avoir été illégalement en liberté ne permettait pas de prédire une forme quelconque d'inconduite chez les délinquantes (Blanchette et Taylor, 2007). Ces constatations peuvent être attribuables au faible taux d'évasion (l'efficacité

insuffisante des statistiques ne permet pas d'examiner la capacité prédictive des évasions).

Âge. La documentation a systématiquement démontré que l'âge se rattachait de près à l'inconduite en établissement chez les hommes et les femmes (p. ex. Brennan et Austin, 1997; Degiorgio, 2015; Drury et DeLisi, 2010; Greiner et Allenby, 2010; Hardyman, 2001; Harer et Langan, 2001; Houser et Welsh, 2014; Jiang et Winfree, 2006; Mays et Winfree, 2002; Steiner et Wooldredge, 2014); certaines différences entre les sexes se rattachent toutefois à cette relation. Plus précisément, bien qu'il existe une relation négative entre l'âge et l'inconduite en établissement chez les hommes et les femmes, le taux d'infraction en établissement diminue à un plus jeune âge chez les hommes que chez les femmes (Hardyman et Van Voorhis, 2004), mais l'âge précis auquel ce changement se produit varie selon l'étude. L'une des premières études ayant porté sur les différences entre les sexes dans les prédicteurs de l'inconduite en établissement a été réalisée par Craddock (1996). Les résultats ont démontré que l'âge (les délinquantes plus jeunes) et la durée de la peine (peine de plus longue durée) étaient les variables ayant la plus grande influence sur la prédiction de l'inconduite en établissement. Selon les résultats, les hommes enfreignaient les règles plus tôt que les femmes, mais les caractéristiques globales étaient semblables dans les deux groupes du fait qu'ils enfreignaient les règles davantage à un jeune âge et moins à un âge plus avancé. Dans la même veine, selon une étude réalisée auprès de 951 délinquantes sous responsabilité fédérale au Canada, pour chaque hausse d'un an de l'âge, le risque de commettre une infraction diminuait de 2 à 11 % (Harris, Blanchette et Brown, 2014). La recherche en général démontre que l'âge est un prédicteur important de l'inconduite en établissement chez les deux sexes (Hardyman et Van Voorhis, 2004); cependant, différents âges limites pourraient devoir être pris en compte pour les hommes et les femmes et s'appliquer au profil particulier de la population.

Antécédents criminels. Les données sur le lien entre les antécédents criminels et l'inconduite en établissement sont variées. Par exemple, Hardyman et Van Voorhis (2004) affirment que, malgré certaines exceptions, les facteurs relatifs aux antécédents criminels n'ont pas permis de prédire l'inconduite en établissement chez les délinquantes (p. ex. Lahm, 2016; McCorkle, 1995). Par contre, d'autres recherches ont démontré que les antécédents d'inconduite en établissement et les facteurs relatifs aux antécédents criminels se rattachaient à l'inconduite en établissement chez les délinquantes (p. ex. Drury et DeLisi, 2010; Gobeil, Blanchette et Barrett, 2009; Gover et coll., 2008). Une étude menée par Gover et coll. (2008) auprès d'un échantillon

de 247 délinquants (190 hommes et 57 femmes) a porté sur les facteurs ayant une incidence importante sur l'inconduite en établissement chez les hommes et les femmes. Dans l'ensemble, les résultats ont démontré que l'âge, le statut de minorité, la durée de la peine et les études étaient des prédicteurs solides du non-respect des règles par les délinquantes. Fait intéressant, on a toutefois observé chez les délinquantes ayant eu des périodes d'incarcération antérieures une diminution de 51 % du nombre moyen d'infractions en établissement. Par conséquent, les délinquantes qui avaient eu des périodes d'incarcération antérieures étaient moins susceptibles d'enfreindre les règles, ce qui s'explique peut-être par le fait que ces femmes étaient mieux en mesure de s'adapter au milieu carcéral (Gover et coll., 2008) ou que celles ayant une peine de plus longue durée étaient plus âgées. À la lumière de ces résultats variés et du fait que peu de délinquantes ont tendance à obtenir une note élevée pour les éléments des antécédents criminels dans les échelles de classement, certains chercheurs ont affirmé que les systèmes de classement devaient réduire la pondération des notes pour les antécédents criminels des délinquantes (Hardyman et Van Voorhis, 2004).

Durée de la peine. De façon générale, plus la durée de la peine est grande, plus les délinquantes ont tendance à faire face à des problèmes d'adaptation et de sécurité, et à avoir un taux élevé d'infractions (Acevedo et Bakken, 2003; Celinska et Sung, 2014; MacKenzie, Robinson et Campbell, 1989; Lahm, 2016; McClellan, 1994; Steiner et Wooldredge, 2009). Cette situation n'est guère surprenante puisque la période d'exposition au risque s'accroît avec la durée de la peine et que les délinquantes ayant une peine de plus longue durée sont généralement classées à un niveau de risque plus élevé. Fait intéressant, toutefois, les études visant à déterminer la valeur prédictive de la durée de la peine ont obtenu des résultats variés. À titre d'exemple, selon une étude menée récemment par Reidy et coll. (2017) auprès d'un échantillon de 439 délinquantes de l'Arizona qui avaient commis au moins une violation grave des règles au cours d'une période de suivi de trois ans, la durée de la peine et la gravité des infractions commises n'avaient aucun lien. Thompson et Loper (2005) ont eux aussi constaté qu'il n'y avait aucun lien entre la durée de la peine et les actes violents commis ou l'adaptation affective lorsqu'ils tenaient compte de la durée de la peine purgée; cependant, les délinquantes de leur échantillon qui purgeaient une peine de longue durée avaient commis plus d'actes d'inconduite sans violence et moins d'infractions graves des règles de l'établissement. Dans l'ensemble, les chercheurs ont fait observer que les répercussions de la durée de la peine chez les délinquantes

étaient variées (p. ex. Lahm, 2016), et que la plupart des études n'ont pas tenu compte de la durée de la peine dans les modèles prédictifs.

Comportement, personnalité et santé mentale. Des données démontrent que les traits affectifs, interpersonnels et comportementaux associés à la psychopathie et à la personnalité antisociale permettent de prédire l'inconduite en établissement chez les délinquantes. Deux études (Davidson et coll., 2016; Skopp, Edens et Ruiz, 2007) ont démontré que ces traits permettaient de prédire l'inconduite avec et sans violence chez les délinquantes pendant leur incarcération (SSC de 0,62 à 0,71). Skopp et coll. (2007) ont constaté que les traits liés à la personnalité antisociale permettaient de mieux prédire l'inconduite avec (Wald = 6,02, $p < 0,05$) ou sans violence (Wald = 7,18, $p < 0,01$) que l'examen des antécédents criminels seulement. Selon l'étude réalisée par Davidson et coll. (2016), plusieurs facteurs ont démontré une capacité prédictive faible ou moyenne dans le cas des infractions disciplinaires générales; la SSC variant de 0,56 à 0,60 pour le stress post-traumatique, la dépression, les manies, la paranoïa, la schizophrénie et l'agressivité. En ce qui concerne les infractions disciplinaires avec violence, les facteurs tels que le stress post-traumatique, la dépression, les manies, la paranoïa, la schizophrénie, l'agressivité et le stress ont démontré une capacité prédictive faible ou moyenne; la SSC variant de 0,57 à 0,67. Ces facteurs ne permettaient toutefois pas de mieux prédire les infractions avec ou sans violence que seulement en tenant compte des antécédents criminels.

Autres facteurs de risque sans distinction de sexe. Plusieurs autres facteurs se rattachent à l'inconduite en établissement et sont abordés dans la documentation, mais dans une moindre mesure. Ils comprennent les études et l'emploi, l'appartenance à un gang, et le Q.I. (particulièrement le faible Q.I.); cependant, les études traitant de ces facteurs chez des échantillons de délinquantes sont plutôt limitées. Au chapitre de l'emploi, une étude portant sur les délinquantes de la Floride a démontré que les « compétences professionnelles » et les « affectations à un emploi à l'extérieur » avaient un lien positif avec l'adaptation au milieu carcéral lors du classement initial (Hardyman, 2001). Les constatations des recherches varient au sujet de l'incidence des études. Certaines tendent à indiquer qu'il n'y a aucun lien avec les infractions (p. ex. Celinska et Sung, 2014), alors que d'autres donnent à penser que le niveau études a un lien négatif important avec l'inconduite en établissement chez les délinquantes (p. ex. Gover et coll., 2008; Steiner et Wooldredge, 2014; Van Voorhis et coll., 2010). Par conséquent, un niveau d'instruction moins élevé (p. ex. niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires ou

de formation générale, dans la plupart des cas) se rattachait à une inconduite en établissement plus importante. Cependant, selon Hardyman et Van Voorhis (2004), dans certains cas, un niveau d'instruction plus élevé était lié à une inconduite plus importante chez les délinquantes.

Par contre, la recherche axée sur l'appartenance à un gang a démontré de manière constante que cette caractéristique était très répandue chez les délinquantes coupables d'inconduite par rapport à celles qui ne faisaient pas partie d'un gang (Blackburn et Trulson, 2010; Drury et DeLisi, 2010; Scott, 2012). Enfin, le Q.I. a été associé à l'adaptation au milieu carcéral, les constatations indiquant que le taux d'accusations d'infractions disciplinaires et d'atteintes à la sécurité était plus élevé chez les délinquantes ayant un Q.I. faible que chez celles ayant un Q.I. élevé (Stewart, Wilton, Kelly, Nolan et Talisman, 2016)⁶.

Résumé de la recherche sur les facteurs de risque propres aux délinquantes. La recherche semble indiquer que les hommes et les femmes sont différents sur le plan du type d'inconduite en établissement qu'ils commettent (celles commises par les femmes sont moins graves et moins violentes que celles commises par les hommes) (Harris, 2013; Sorensen et Cunningham, 2010; Sorensen, Cunningham, Vigen et Woods, 2011); ils le sont également au chapitre de certains prédicteurs liés à l'inconduite en établissement (p. ex. Gover et coll., 2008; Hardyman et Van Voorhis, 2004). Depuis peu, l'intérêt grandit à l'égard des corrélats de l'inconduite qui pourraient s'appliquer davantage aux délinquantes (Houser et Welsh, 2014) et qui devraient être pris en compte en vue du classement initial par niveau de sécurité (Hardyman et Van Voorhis, 2004). Plusieurs études ont démontré que les délinquantes commettant des inconduites en établissement avaient tendance à avoir subi des traumatismes et de la violence physique ou sexuelle pendant l'enfance (Davidson et coll., 2016; Forcier, 1995; Skopp et coll., 2007; Steiner et Wooldredge, 2009; Van Voorhis et coll., 2010; Wulf-Ludden, 2016), des problèmes de santé mentale (Blackburn et Trulson, 2010; Davidson et coll., 2016; Derkzen, Booth, Taylor et McConnell, 2013; Houser et coll., 2012; Lahm, 2016; McCorkle, 1995; Steiner et Wooldredge, 2009), des relations dysfonctionnelles ou aucune relation (Van Voorhis et coll., 2010; Wright et coll., 2007) et des problèmes de toxicomanie (Davidson et coll., 2016; MacDonald, Gobeil, Biro, Ritchie et Curno, 2015; Salisbury, Van Voorhis et Spiropoulos,

⁶ Stewart et coll. (2016) ont examiné un échantillon de 4 396 hommes et de 292 femmes sous responsabilité fédérale au Canada de novembre 2012 à mars 2014.

2009)⁷. De plus, selon la recherche, la maternité est importante pour le concept de soi des délinquantes; par conséquent, les problèmes liés aux soins aux enfants pendant l’incarcération peuvent influencer l’adaptation au milieu carcéral (Berry et Eigenberg, 2003; Collica, 2010; Collie et Polaschek, 2003; Ferraro et Moe, 2003; Houck et Loper, 2002). Les auteurs, ici, sont d’avis que les variables tenant compte des différences entre les sexes sont importantes et qu’elles doivent être prises en compte dans le classement initial par niveau de sécurité, mais la plupart des recherches précisent le taux de prévalence de ces facteurs chez les délinquantes qui enfreignent les règles en établissement, sans toutefois en examiner directement la capacité prédictive. Seules quelques études portent sur la validité prédictive des facteurs de risque réputés tenir compte des différences entre les sexes dans la prédiction de l’adaptation au milieu carcéral (Van Voorhis et coll., 2010; Wright et coll., 2007). Les études traitant de cette question ont généralement conclu que les facteurs de risque tenant compte des différences entre les sexes permettaient effectivement de prédire l’inconduite en établissement.

Une étude menée par Wright et coll. (2007) auprès d’un échantillon de 272 détenues du Missouri s’est penchée sur la mesure dans laquelle les besoins sans distinction de sexe et tenant compte des différences entre les sexes permettaient de prédire l’inconduite en établissement. Les chercheurs ont examiné la corrélation simple entre divers facteurs tenant compte des différences entre les sexes et plusieurs cas d’inconduite pendant six mois et pendant 12 mois. Dans l’ensemble, ils ont constaté que la corrélation entre les besoins sans distinction de sexe et l’inconduite en établissement variaient de 0,09 à 0,20, tandis que celle entre les besoins tenant compte des différences entre les sexes et l’inconduite variaient de 0,09 à 0,31. Ils ont constaté également que les corrélations les plus solides étaient celles entre l’inconduite et les facteurs comme les problèmes de santé mentale, dont la psychose ($r = 0,16$ à $0,31$) ainsi que l’anxiété et la dépression ($r = 0,13$ à $0,23$), les mauvais traitements subis pendant l’enfance ($r = 0,20$ à $0,25$), le faible niveau de soutien relationnel ($r = 0,10$ à $0,16$), le faible niveau de soutien familial ($r = 0,12$ à $0,20$), et l’attitude antisociale ($r = 0,14$ à $0,18$). Enfin, les auteurs ont constaté que l’intégration des besoins tenant compte des différences entre les sexes accroissait la capacité prédictive par rapport aux facteurs sans distinction de sexe à eux seuls.

⁷ Il est à noter que la toxicomanie et la santé mentale ne sont pas intrinsèquement des facteurs tenant compte des différences entre les sexes et qu’elles sont jugées importantes par les chercheurs qui s’intéressent aux facteurs sans distinction de sexe.

Les auteurs d'une étude sur les facteurs de risque sans distinction de sexe et tenant compte des différences entre les sexes par rapport aux cas graves d'inconduite en établissement en sont arrivés à des résultats semblables (Salisbury et coll., 2009). L'étude menée auprès d'un échantillon de 156 délinquantes a démontré que les études et l'emploi ($r = 0,13$), la consommation d'alcool et de drogue ($r = 0,12$ à $0,15$), les compagnons ($r = 0,13$ à $0,14$), l'auto-efficacité ($r = 0,14$ à $0,15$), les relations ($r = -0,15$ à $-0,18$) et les antécédents de violence psychologique à l'âge adulte ($r = 0,14$) et de violence physique pendant l'enfance ($r = 0,19$) se rattachaient tous de façon notable aux cas graves d'inconduite en établissement.

Van Voorhis et coll. (2010) ont confirmé ces résultats dans une étude réalisée auprès de délinquantes de trois établissements au Colorado ($n = 156$), au Minnesota ($n = 198$) et au Missouri ($n = 272$)⁸. Ils ont examiné des cas graves d'inconduite en établissement qui avaient été commis pendant les six ou 12 mois suivant l'admission par rapport à une combinaison de besoins sans distinction de sexe et tenant compte des différences entre les sexes. Dans l'ensemble, les résultats ont démontré que les éléments tenant compte des différences entre les sexes, les problèmes de santé mentale, la toxicomanie, les relations dysfonctionnelles et les traumatismes pendant l'enfance se rattachaient tous à l'adaptation au milieu carcéral chez les délinquantes; cependant, seuls les mauvais traitements subis pendant l'enfance et les relations dysfonctionnelles étaient significatifs dans les trois échantillons. À la suite de l'ajout de variables tenant compte des différences entre les sexes au modèle des besoins sans distinction de sexe, l'exactitude prédictive s'est accrue (les valeurs de la SSC sont passées de $0,68$ à $0,70$ pour l'échantillon du Minnesota et de $0,64$ à $0,66$ pour celui du Missouri)⁹. Cette étude, parallèlement à la recherche menée par Wright et coll. (2007) ainsi que par Salisbury et coll. (2009), semble indiquer que les besoins tenant compte des différences entre les sexes sont importants et qu'ils doivent être pris en compte dans le classement initial par niveau de sécurité. Cette recherche a toutefois été réalisée auprès d'échantillons relativement petits de délinquantes aux États-Unis.

Une étude plus récente a porté sur les données tirées de sondages représentatifs à l'échelle nationale et menés auprès d'un vaste échantillon de 14 297 délinquants de sexe masculin et de 3 888 délinquantes incarcérés aux États-Unis (Celinska et Sung, 2014). Au moyen

⁸ Il est à noter que les échantillons du Colorado et du Missouri semblent être les mêmes que ceux utilisés dans les deux études antérieures (Salisbury et coll., 2009; et Wright et coll., 2007).

⁹ Il a été impossible d'évaluer les analyses au sein de l'échantillon du Colorado puisque les mauvais traitements subis pendant l'enfance et les relations dysfonctionnelles sont les seules variables qui ont été jugées importantes.

d'une régression logistique visant à évaluer la capacité prédictive de divers facteurs sans distinction de sexe et tenant compte des différences entre les sexes (distinctement chez les hommes et les femmes), les résultats ont montré que la toxicomanie, l'absence de soutien social et la participation à un traitement en santé mentale avaient prédit le non-respect des règles chez les délinquantes, alors que les antécédents de victimisation (violence physique et sexuelle) et les troubles psychiatriques graves n'avaient pas prédit de façon notable un tel comportement chez les délinquantes. Dans la même veine, une étude canadienne menée auprès d'un échantillon de 962 délinquantes sous responsabilité fédérale de février 2010 à février 2014 a montré que le nombre d'accusations d'infraction disciplinaire et de placements en isolement augmentait parallèlement à la gravité de la toxicomanie (MacDonald et coll., 2015). De façon précise, les toxicomanes étaient 3,8 fois plus susceptibles que les délinquantes qui ne consommaient pas de drogue ou le faisaient rarement d'être accusées d'une infraction disciplinaire, tandis que les délinquantes qui consommaient de l'alcool ou de la drogue étaient 4,3 fois plus susceptibles que celles qui n'en consommaient pas ou le faisaient rarement d'être placées en isolement. Ces résultats semblent indiquer que la toxicomanie peut être un facteur de premier plan dans la prédiction de l'adaptation au milieu carcéral chez les délinquantes.

L'ensemble de la documentation sur l'inconduite en établissement permet de penser que l'examen des facteurs sans distinction de sexe et tenant compte des différences entre les sexes permet d'avoir la compréhension la plus complète de l'adaptation au milieu carcéral chez les délinquantes (Harris et coll., 2014). Les constatations relatives aux facteurs précis étaient toutefois variées. De plus, la plupart des études étaient axées sur la prévalence ou le profil des délinquantes qui avaient commis une inconduite en établissement, et peu d'études ont porté sur l'utilité réelle des facteurs de risque dans la prédiction de l'inconduite. Également, les documents manquent de cohérence, ce qui s'explique peut-être par les définitions opérationnelles divergentes de l'adaptation au milieu carcéral et des facteurs de risque tenant compte des différences entre les sexes (p. ex. les traumatismes), ou bien par le fait que les études ont été menées auprès de différents échantillons de délinquantes dont le niveau de sécurité variait (Harris et coll., 2014).

Tableau 1

Facteurs de la documentation propres au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes

Variable	Source des données et résultat	Problèmes et préoccupations	Solution suggérée
Âge	Permet de prédire l'inconduite et l'évasion.	Aucune limite d'âge précise (cette donnée varie selon les études).	Les limites d'âge différentes chez les hommes et les femmes dépendent de la population.
Antécédents criminels	Permet de prédire l'inconduite et l'évasion.	Cette situation se produit moins souvent chez les femmes et est généralement moins grave. Aucune limite précise mentionnée.	Ce facteur pourrait être pondéré, et une limite pourrait être établie.
Durée de la peine	Permet de prédire l'inconduite, surtout l'évasion.	Les constatations varient; des études ne tiennent pas compte de la durée de la peine.	Ce facteur devrait être pris en compte dans les analyses.
Personnalité antisociale et problèmes comportementaux	Permet de prédire l'inconduite.	Le recours aux diagnostics pourrait engendrer des préoccupations liées à la vie privée; ne permet pas de prédire mieux l'atteinte de résultats en établissement si l'on examine seulement les antécédents criminels.	Utiliser des variables liées à ces problèmes, comme l'impulsivité et les antécédents criminels.
Q.I.	Il y a une corrélation entre un Q.I. faible et l'inconduite.	Préoccupations liées à la vie privée; préoccupations sur le plan éthique ¹ .	Utiliser plutôt un indicateur de réceptivité concernant la déficience cognitive et un indicateur d'impulsivité.
Appartenance à un gang	Situation prévalente chez les délinquantes qui commettent des infractions et qui s'évadent.	La recherche sur la capacité prédictive de l'appartenance à un gang est limitée.	D'autres recherches s'imposent.
Études et emploi	Les délinquantes ayant commis des infractions ont plus souvent un	Les résultats de la recherche sont limités et variés.	La définition opérationnelle de l'emploi doit tenir compte des rôles

faible niveau d'instruction.

de soin des enfants et de femme au foyer. On devrait étudier l'effet de la situation de l'emploi pendant l'incarcération.

Variable	Source des données et résultat	Problèmes et préoccupations	Solution suggérée
Toxicomanie	Permet constamment de prédire l'inconduite.	Il peut s'agir d'un catalyseur ou d'une méthode d'adaptation à d'autres problèmes pour les femmes.	Comprendre la fonction de la toxicomanie (stratégie d'adaptation ou comportement impulsif ou antisocial).
Antécédents en matière d'actes de violence et de traumatismes	Permet de prédire l'inconduite.	Préoccupations liées à la vie privée; préoccupations sur le plan éthique (confusion entre le besoin et le risque).	Utiliser les problèmes de maîtrise de soi comme autre variable.
Responsabilités parentales et stress parental	Cette situation est plus courante chez les délinquantes ayant commis une inconduite.	Certaines données indiquent que les enfants peuvent être des facteurs de protection. Peut nécessiter une compréhension différente des rôles et des responsabilités.	La situation parentale et matrimoniale doit être prise en compte de façon distincte chez les hommes et les femmes et être pondérée selon le stress lié à l'association.
Relations dysfonctionnelles	Permet de prédire l'inconduite.	Une définition claire s'impose.	La situation parentale et matrimoniale doit être prise en compte de façon distincte chez les hommes et les femmes.

Remarque. D'autres recherches s'imposent au chapitre de la capacité prédictive, et celle de mieux prédire, des facteurs de risque tenant compte des différences entre les sexes chez les délinquantes. Il faut aussi effectuer des recherches plus poussées sur les différences entre les sexes pour les facteurs de risque sans distinction de sexe.
¹Préoccupations sur le plan éthique = classement des délinquantes à un niveau de sécurité plus élevé en fonction de facteurs qui échappent à leur contrôle (comme les expériences vécues pendant l'enfance).

Facteurs liés au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes autochtones

Il existe peu de recherches sur les données liées aux outils ou aux prédicteurs qui se rattachent particulièrement au classement initial par niveau de sécurité des délinquantes autochtones. Selon la recherche menée sur la réévaluation des délinquantes au moyen de l'ERNSD, les proportions de délinquantes autochtones et non autochtones classées au niveau de sécurité minimale, moyenne ou maximale sont comparables (Gobeil, 2008; Thompson, McConnell et Paquin-Marseille, 2013; Thompson et Wardrop, 2018). Cependant, la recherche portant sur le classement initial par niveau de sécurité a dévoilé des résultats différents. En effet, des études canadiennes ont démontré que les délinquantes autochtones étaient susceptibles d'être classées à un niveau de sécurité plus élevé que les délinquantes non autochtones (les délinquantes non autochtones étaient environ 20 % plus nombreuses que les délinquantes autochtones à être classées au niveau de sécurité minimale à leur admission) (Beaudette, Cheverie et Gobeil, 2014). Au SCC, on a constaté que l'ECNS était moins efficace pour prédire l'inconduite chez les délinquantes autochtones que chez les délinquantes non autochtones (Barnum et Gobeil, 2012; Blanchette et coll., 2002). Seulement quelques recherches traitent des facteurs de risque qui permettent le mieux de prédire l'adaptation au milieu carcéral chez les délinquantes autochtones.

Un dossier qui nécessite une attention accrue est celui de l'incidence des facteurs relatifs aux antécédents sociaux des Autochtones (qui sont parfois désignés sous l'appellation de « facteurs énoncés dans l'arrêt *Gladue* ») sur le classement par niveau de sécurité. Les facteurs relatifs aux antécédents sociaux désignent principalement les expériences dans la vie personnelle, dans la famille ou dans la collectivité ainsi que leurs effets intergénérationnels chez les délinquants autochtones (Bombay, Matheson et Anisman, 2009). Ils comprennent notamment les actes de violence et les traumatismes, les expériences vécues dans un pensionnat indien, la toxicomanie, de même que les liens à la spiritualité et à la culture. Les décisions correctionnelles judiciaires rendues doivent tenir compte de ces facteurs (Keown, Gobeil, Biro et Ritchie, 2015) à tous les échelons du système de justice canadien.

Une étude réalisée par Thompson et Gobeil (2015) a dressé le profil de 626 délinquantes admises au SCC du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010, dont 174 étaient autochtones. Par rapport aux délinquantes non autochtones, les délinquantes autochtones avaient plus de mal à s'adapter au milieu carcéral, étaient plus susceptibles d'être classées à un niveau de sécurité plus élevé et étaient moins susceptibles de recevoir la visite de leur

famille. En examinant les antécédents sociaux de ces délinquantes autochtones, on a constaté que plus de la moitié ont indiqué qu'elles avaient fréquenté un pensionnat indien ou qu'un membre de leur famille l'avait fait, et que la moitié ont signalé qu'elles avaient vécu sur une réserve ou avaient été retirées de leur foyer familial (p. ex. placement dans une famille d'accueil ou adoption). Presque toutes les délinquantes autochtones avaient vécu des expériences traumatisantes et eu des problèmes de toxicomanie.

La prévalence élevée des facteurs relatifs à ces antécédents sociaux chez les délinquantes autochtones démontre qu'il faut réaliser d'autres recherches sur le lien potentiel entre ces facteurs et les résultats en établissement. Il pourrait y avoir des prédicteurs uniques de l'inconduite en établissement chez les délinquantes autochtones devant être pondérés autrement dans les outils de classement ou exigeant que ces outils adoptent des éléments supplémentaires qui tiennent compte de l'expérience unique de ce groupe. De plus, il pourrait être nécessaire d'ajouter d'autres éléments pour le classement des délinquantes autochtones, particulièrement ceux qui peuvent constituer des facteurs de protection (comme le lien à la spiritualité ou l'identité culturelle). On se préoccupe de la possibilité qu'une attention accrue à l'égard des facteurs relatifs aux antécédents sociaux des Autochtones fasse en sorte que les facteurs soient perçus comme des facteurs de risque (p. ex. les expériences vécues dans un pensionnat indien ou le placement en famille d'accueil), entraînant ainsi des recommandations et des décisions plus défavorables (p. ex. Warner, 2011). Le processus de classement initial par niveau de sécurité doit tenir compte des préjudices pour les Autochtones (arrêt *R. c. Gladue*). Par conséquent, il faut effectuer plus d'études sur la façon d'intégrer ces facteurs dans le processus de classement.

Problèmes survenus lors du classement des délinquantes à des fins de sécurité

Il y a plusieurs questions à prendre en compte lors du classement des délinquantes à des fins de sécurité. Le surclassement des délinquantes constitue une source de préoccupation (Farr, 2000; Van Voorhis et coll., 2001). Cette situation se produit quand le système entraîne de manière injustifiée le classement des délinquantes à un niveau de sécurité plus élevé. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène, notamment le recours à des outils qui saisissent différents comportements chez les hommes et les femmes, l'application de politiques qui présument que les hommes et les femmes présentant un risque élevé ont les mêmes comportements et la prise de décisions relatives aux faux positifs (selon lesquelles les délinquants constituent un risque pour la sécurité alors que ce n'est pas le cas) qui sont

principalement attribuables aux faibles taux de base des variables des résultats (Hardyman et Van Voorhis, 2004). Le recours aux mesures dérogatoires représente une mesure à l'égard du surclassement fondé sur les outils. Comme le souligne Farr (2000), [traduction] « les études ont révélé des taux de dérogation de 40 % à 50 % lors du classement des délinquantes [Austin, Chan et Elms, 1993; Buchanan, Whitlow et Austin, 1986], ce qui est bien au-delà de la limite maximale généralement admise de 20 % [Brennan et Austin, 1997] ». Une étude récente a démontré que dans dix États des États-Unis, les taux de dérogation variaient de 18 % à 70 %, ce qui tend à indiquer que les systèmes de classement pour les délinquantes ne fonctionnent pas comme ils le devraient (Van Voorhis et coll., 2001).

Des chercheurs ont proposé plusieurs solutions possibles en vue d'améliorer l'exactitude du classement par niveau de sécurité des délinquantes (Brennan, 2007; Farr, 2000; Hannah-Moffat, 1999; Hardyman et Van Voorhis, 2004; Van Voorhis, Peiler, Presser, Spiropoulis et Sutherland, 2001). Une solution consiste à utiliser des seuils différents pour les hommes et les femmes qui tiendraient compte des différences entre les sexes pour chaque élément (Harer et Langan, 2001). De plus, il est possible d'améliorer les outils en raffinant les éléments de façon à ce qu'ils englobent des options plus pertinentes pour les délinquantes, y compris l'ajout d'options et la pondération de certains éléments qui seront plus pertinents pour les femmes que pour les hommes (Van Voorhis et coll., 2001). Par exemple, Hardyman et Van Voorhis (2004) suggèrent que les éléments axés sur l'emploi devraient comprendre les options de réponse *femme au foyer* ou *mère au foyer*. Enfin, la pondération différente des éléments en fonction du sexe et de leur pertinence pourrait également prévenir le surclassement des délinquantes. À titre d'exemple, la pondération des responsabilités parentales et des relations dysfonctionnelles devrait être plus élevée pour les délinquantes que les éléments axés sur les antécédents d'évasions ou de crime violent.

On pourrait aussi ajouter des éléments de risque et de besoins tenant compte des différences entre les sexes dans les outils actuels de classement sans distinction de sexe. Leur ajout entraîne toutefois une préoccupation importante, dans la même veine que les préoccupations touchant l'intégration des facteurs relatifs aux antécédents sociaux des Autochtones, soit que les délinquantes soient pénalisées en raison de leurs expériences de vie négatives (p. ex. traumatismes et mauvais traitements) ou de leurs besoins en santé mentale, car ces facteurs échappent à leur contrôle. Par conséquent, il pourrait être préférable d'intégrer les facteurs tenant compte des différences entre les sexes dans la compréhension du contexte

de la participation à des activités criminelles ou de la toxicomanie et dans la détermination des besoins en matière de programmes et de traitement des délinquantes plutôt que de les utiliser comme des facteurs de prédiction du risque d'inconduite en établissement.

Également, il est important de reconnaître que le classement initial par niveau de sécurité des délinquantes est restreint et se fait en fonction des renseignements dont le SCC dispose au moment de leur admission. Plus précisément, à l'arrivée des délinquantes, on connaît très peu de renseignements à leur sujet et au sujet de leur comportement. Voilà pourquoi il est plus difficile d'évaluer le niveau initial de sécurité des délinquantes qu'au moment de la réévaluation, quand on a eu davantage l'occasion de les observer et de recueillir des renseignements à leur sujet.

Dans l'ensemble, il faut approfondir la recherche pour : 1) déterminer si l'intégration de facteurs tenant compte des différences entre les sexes et de facteurs relatifs aux antécédents sociaux des Autochtones accroît la capacité de prédire l'inconduite et, par le fait même, le niveau de sécurité adéquat chez les délinquantes; et 2) établir la façon d'intégrer ces facteurs dans les outils de classement, étant donné que les délinquantes pourraient être pénalisées davantage dans le cas des facteurs liés à leurs traumatismes et à leurs problèmes de santé mentale.

Résumé

L'ECNS a été validée auprès d'échantillons de délinquants de sexe masculin et féminin (p. ex. Barnum et Gobeil, 2012); cependant, on craint que cet outil ne fonctionne pas de manière optimale pour les délinquantes autochtones et qu'il ne prenne pas en considération les variables qui tiennent compte des besoins particuliers des femmes.

On a trouvé un nombre limité de recherches dans le cadre du présent examen de la documentation sur les facteurs de risque liés au processus de classement initial par niveau de sécurité des délinquantes. Bien que de nombreuses études portent sur les caractéristiques des délinquantes qui commettent une inconduite en établissement ou sur les corrélats des infractions en établissement, très peu traitent de la capacité prédictive de ces facteurs de risque. Quelques données empiriques semblent indiquer que certains facteurs qui tiennent compte des besoins particuliers des femmes pourraient expliquer les comportements en établissement des délinquantes, mais il faudra effectuer des recherches plus poussées pour déterminer si ces facteurs comportent une validité prédictive supplémentaire par rapport aux

facteurs sans distinction de sexe à eux seuls.

Les principaux facteurs de risque figurent dans la documentation (même si les données sont variées); certains sont généralement considérés comme des facteurs sans distinction de sexe alors que d'autres s'appliquent habituellement davantage aux délinquantes. Ces facteurs de risque sont les suivants :

- Antécédents criminels;
- Durée de la peine;
- Âge;
- Q.I. (fonction cognitive moins élevée);
- Appartenance à un gang;
- Toxicomanie;
- Études et emploi;
- Problèmes de santé mentale (surtout ceux qui se rattachent aux problèmes d'extériorisation);
- Antécédents en matière de violence et de traumatisme;
- Relations dysfonctionnelles;
- Responsabilités parentales et stress parental.

Tous ces facteurs peuvent être importants chez les hommes et les femmes; il faudra réaliser d'autres recherches pour déterminer en quoi ils se rattachent à l'inconduite en établissement chez les deux groupes. Par exemple, des études axées sur les problèmes de santé mentale tendent à indiquer que ces problèmes peuvent accroître la vulnérabilité des femmes à l'égard des facteurs de stress en milieu carcéral, comme le fait d'être séparées de leurs enfants (Belknap, 1996; Covington, 2003), et qu'ils peuvent influencer sur la participation aux programmes de traitement (Blitz, Wolff, Pan et Pogorzelski, 2005). De plus, l'exposition à des expériences traumatisantes pendant l'enfance peut avoir une influence différente chez les femmes que chez les hommes. Des études ont démontré que les femmes victimes de mauvais traitements avaient tendance à adopter des techniques d'adaptation plus axées sur l'intériorisation et susceptibles de provoquer des problèmes accrus de toxicomanie ou de santé mentale (p. ex. Belknap, 2015). Certains chercheurs recommandent que les outils prévoient des limites et des catégories différentes pour les hommes et les femmes afin de tenir compte des différences entre les sexes concernant l'incidence des facteurs liés à l'inconduite en établissement (p. ex. Hardyman et Van Voorhis, 2004).

Autre fait important, certains des facteurs de risque tenant compte des différences entre les sexes sont propres aux problèmes que les délinquantes ont vécus (p. ex. mauvais traitements) ou qu'elles vivent (p. ex. anxiété ou dépression). Le classement des délinquantes à un niveau de sécurité élevé sous prétexte qu'elles sont confrontées à ces désavantages soulève des préoccupations d'ordre éthique et nécessite un examen minutieux (Van Voorhis et coll., 2001). Cette situation peut s'appliquer particulièrement aux délinquantes autochtones, chez qui le taux d'expériences négatives est plus élevé que chez les délinquantes non autochtones.

Enfin, il ne faut pas oublier la mesure dans laquelle les facteurs de risque permettent de prédire l'adaptation au milieu carcéral et l'évasion chez les délinquantes autochtones. Les échantillons de délinquantes autochtones auprès de qui les études à ce sujet ont été menées sont généralement petits, ce qui réduit l'efficacité des statistiques et limite l'utilité et l'exactitude des analyses statistiques et des constatations. Il est également nécessaire d'examiner la façon dont les facteurs relatifs aux antécédents sociaux pourraient influencer sur le processus de classement des délinquants autochtones. Certains facteurs propres à la culture peuvent représenter des facteurs de protection lors du processus de classement initial (p. ex. participation à des activités culturelles et recours à des méthodes de guérison traditionnelles) et atténuer la surreprésentation relative des délinquantes autochtones classées à un niveau de sécurité élevé.

Dans l'ensemble, l'examen de la documentation a mis en relief plusieurs suggestions qui pourraient être prises en compte dans l'élaboration d'outils visant à évaluer le classement initial adéquat par niveau de sécurité des délinquantes. Ces suggestions comprennent notamment la modification de la pondération des éléments en fonction de leur efficacité prédictive pour les femmes par rapport aux hommes et l'intégration d'options supplémentaires dans les éléments en vue de la saisie des expériences uniques vécues par les délinquantes.

Bibliographie

- Acevedo, K. C. et Bakken, T. (2003). Women adjusting to prison: Disciplinary behavior and the characteristics of adjustment. *Journal of Health and Social Policy*, 17(4), 37-60.
- Austin, J., Chan, L. et Elms, W. (1993). *Women Classification Study – Indiana Department of Corrections*. San Francisco, CA : National Council on Crime and Delinquency.
- Barnum, G. et Gobeil, R. (2012). *Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquantes autochtones et non autochtones* (Rapport de recherche R-273). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Beaudette, J., Cheverie, M. et Gobeil, R. (2014). *Délinquantes autochtones : profil et évolution de la population* (Rapport de recherche R-341). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Belknap, J. (1996). *The invisible woman: Gender, crime and justice*. Stamford, CT : Cengage Learning.
- Belknap, J. (2015). *The invisible woman: Gender, crime and justice* (4^e éd.). Stamford, CT : Cengage Learning.
- Bench, L. L. et Allen, T. D. (2003). Investigating the stigma of prison classification: An experimental design. *The Prison Journal*, 83, 367-382. doi:10.1177/0032885503260143
- Berg, M. T. et DeLisi, M. (2006). The correctional melting pot: Race, ethnicity, citizenship, and prison violence. *Journal of Criminal Justice*, 34, 631-642.
- Berry, P. E. et Eigenberg, H. M. (2003). Role strain and incarcerated mothers: Understanding the process of mothering. *Women & Criminal Justice*, 15(1), 101-119.
- Blackburn, A. G. et Trulson, C. R. (2010). Sugar and spice and everything nice? exploring institutional misconduct among serious and violent female delinquents. *Journal of Criminal Justice*, 38(6), 1132-1140. doi:10.1016/j.jcrimjus.2010.09.001
- Blanchette, K. (2002). Classement des délinquantes en vue d'une intervention efficace : évaluation du risque et des besoins à partir de renseignements propres à chaque cas. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 14, 33–37.
- Blanchette, K. (2005). *Field-test of a gender-informed security re-classification scale for female offenders*. Mémoire non publié. Université Carleton.

- Blanchette, K. (2004). Revisiting effective classification strategies for women offenders in Canada. *Feminism & Psychology*, 14(2), 231-236. doi:10.1177/0959353504042176
- Blanchette, K. et Brown, S.L. (2006). *The assessment and treatment of women offenders: An integrative perspective*. Hoboken, NJ : J. Wiley & Sons.
- Blanchette, K. et Motiuk, L. L. (2004). Taking down the straw man: A reply to Webster and Doob. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale = Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 46, 621-630.
- Blanchette, K. et Taylor, K. N. (2007). Development and field test of a gender-informed security reclassification scale for female offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 34(3), 362-379. doi:10.1177/0093854806290162
- Blanchette, K., Verbrugge, P. et Wichmann, C. (2002). *Les femmes purgeant une peine de ressort fédéral : Échelle de classement par niveau de sécurité et placement pénitentiaire* (Rapport de recherche R-127). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Blitz, C. L., Wolff, N., Pan, K.-Y. et Pogorzelski, W. (2005). Gender-specific behavioral health and community release patterns among New Jersey prison inmates: Implications for treatment and community reentry. *American Journal of Public Health*, 95, 1741–1746.
- Bombay, A., Matheson, K. et Anisman, H. (2009). Intergenerational trauma: Convergence of multiple processes among First Nations peoples in Canada. *International Journal of Indigenous Health*, 5(3), 6-47.
- Brennan, T. (2007). Institutional assessment and classification of women offenders: From robust beauty to person-centered assessment. Dans R. Zaplin (éd.). *Female Offenders: Critical Perspectives and Effective Interventions* (2^e éd.). Massachusetts, É.-U. : Jones and Bartlett.
- Brennan, T. et Austin, J. (1997). *Women in jail: Classification issues*. Washington, D.C. : National Institute of Corrections.
- Brown, S. (2017). *Examen de la recherche sur le risque et les besoins chez les délinquantes : à la recherche de facteurs de risque sans distinction de sexe, prépondérants chez les femmes et propres aux femmes* (Rapport de recherche R-386). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Buchanan, R. A., Whitlow, K. L. et Austin, J. (1986). National evaluation of objective prison

- classification systems: The current state of the art. *Crime and Delinquency*, 32, 272-290.
- Camp, S. D., Gaes, G. G., Langan, N. P. et Saylor, W. G. (2003). The influence of prisons on inmate misconduct: A multilevel investigation. *Justice Quarterly*, 20, 501-533. doi:10.1080/07418820300095601
- Celinska, K. et Sung, H. (2014). Gender differences in the determinants of prison rule violations. *The Prison Journal*, 94(2), 220-241. doi:10.1177/0032885514524882
- Collica, K. (2010). Surviving incarceration: Two prison-based peer programs build communities of support for female offenders. *Deviant Behavior*, 31(4), 314-347. doi:10.1080/01639620903004812
- Collie, R. et Polaschek, D. (2003). Sorting women's risk: New Zealand women prisoners' misconducts and internal security risk. *New Zealand Journal of Psychology*, 32, 101-109.
- Covington, S. (2003). *Beyond trauma: A healing journey for women*. Center City, MN : Hazelden.
- Craddock, A. (1996). A comparative study of male and female prison misconduct careers. *The Prison Journal*, 76(1), 60-80.
- Davidson, M., Sorensen, J. et Reidy, T. (2016). Gender-responsiveness in corrections: Estimating female inmate misconduct risk using the Personality Assessment Inventory (PAI). *Law and Human Behavior*, 40(1), 72-81. doi:10.1037/lhb0000157
- Degiorgio, L. (2015). Establishing construct and predictive validity of the Prison Inmate Inventory for use with female inmates. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 59, 196-210. doi:10.1177/0306624X13506393
- Derkzen, D., Booth, L., Taylor, K. et McConnell, A. (2013). Mental health needs of federal female offenders. *Psychological Services*, 10(1), 24-36. doi:10.1037/a0029653
- Drury, A. J. et Delisi, M. (2010). Past is the prologue: Prior adjustment to prison and institutional misconduct. *The Prison Journal*, 90, 331-352. doi:10.1177/0032885510375676
- Farr, K. A. (2000). Classification for female inmates: Moving forward. *Crime & Delinquency*, 46(1), 3-17. doi:10.1177/0011128700046001001
- Farrell MacDonald, S., Gobeil, R., Biro, S. M., Ritchie, M. B. et Curno, J. (2015). *Délinquantes, toxicomanie et comportement* (Rapport de recherche R-358). Ottawa,

ON : Service correctionnel du Canada.

Ferraro, K. J. et Moe, A. M. (2003). Mothering, crime, and incarceration. *Journal of Contemporary Ethnography*, 32(1), 9-40. doi:10.1177/0891241602238937

Forcier, M. (1995). *Massachusetts Department of Corrections Female Offender Objective Classification Technical Assistance Project*. Commandité par le National Institute of Corrections.

Gobeil, R. (2008). *Examen de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquants autochtones et non autochtones de sexe masculin (Rapport de recherche R-203)*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Gobeil, R. (2011). *Utilisation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquants de sexe masculin (Rapport de recherche R-257)*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Gobeil, R., Blanchette, K. et Barrett, M. R. (2009). The impact of security placement on female offenders' institutional behavior. *Crime & Delinquency*, 59, 1211-1233. doi:10.1177/0011128708330102

Gover, A. R., Pérez, D. M. et Jennings, W. G. (2008). Gender differences in factors contributing to institutional misconduct. *The Prison Journal*, 88(3), 378-403. doi:10.1177/0032885508322453

Grant, B. et Luciani, F. (1998). *Classement des détenus à l'aide de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (Rapport de recherche R-67)*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Greiner, L. et Allenby, K. (2010). *Profil descriptif des délinquantes âgées (Rapport de recherche R-229)*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Hannah-Moffat, K. (1999). Moral agent of actuarial subject: Risk and Canadian women's imprisonment. *Theoretical Criminology*, 3, 71-94. doi:10.1177/2F1362480699003001004

Hardyman, P. L. (2001). *Validation and refinement of objective prison classification systems for women: The experience of four states and common themes*. Washington, D.C. : The Institute on Crime, Justice and Corrections, National Institute of Corrections.

Hardyman, P.L. et Van Voorhis, P. V. (2004). *Developing Gender-Specific Classification Systems for Women Offenders*. National Institute of Corrections (NIC Accession

Number 018931).

Harer, M. D. et Langan, N. P. (2001). Gender differences in predictors of prison violence: Assessing the predictive validity of a risk classification system. *Crime and Delinquency*, 47, 513-536. doi:10.1177/0011128701047004002

Harris, A. (2013). *Examining gender differences in institutional misconduct within the Canadian federal offender population*. Mémoire de maîtrise non publié : Université Carleton.

Harris, A., Blanchette, K. et Brown, S. L. (2014). *Examen des différences entre les délinquants et les délinquantes en ce qui concerne les infractions disciplinaires* (Rapport de recherche R-312). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Holt, N. (1974). *Escape from custody* (Research Report No. 52). California Department of Corrections.

Houck, K. D. F. et Loper, A. B. (2002). The relationship of parenting stress to adjustment among mothers in prison. *American Journal of Orthopsychiatry*, 72, 548-558. doi:10.1037/0002-9432.72.4.548

Houser, K. A., Belenko, S. et Brennan, P. K. (2012). The effects of mental health and substance abuse disorders on institutional misconduct among female inmates. *Justice Quarterly*, 29(6), 799-828. doi:10.1080/07418825.2011.641026

Houser, K. A. et Welsh, W. (2014). Examining the association between co-occurring disorders and seriousness of misconduct by female prison inmates. *Criminal Justice and Behavior*, 41, 650-666. doi:10.1177/0093854814521195

Jiang, S. et Winfree, T. (2006). Social support, gender, and inmate adjustment to prison life: Insights from a national sample. *The Prison Journal*, 86, 32-55.

Keown, L. A., Gobeil, R., Biro, S. M. et Ritchie, M. B. (2015). *Délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles : premier examen des variables relatives aux antécédents sociaux à l'évaluation initiale* (Rapport de recherche R-362). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Lahm, K. F. (2016). Official incidents of inmate-on-inmate misconduct at a women's prison: Using importation and deprivation theories to compare perpetrators to victims. *Criminal Justice Studies*, 29(3), 214-231. doi:10.1080/1478601X.2016.1154263

Luciani, F. P., Motiuk, L. L. et Nafekh, M. (1996). *Examen opérationnel de la fiabilité, de la*

validité et de l'utilité pratique de l'échelle de classement par niveau de sécurité (Rapport de recherche R-47). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

- Luciani, F., Taylor, G. et Motiuk, L. (1998). *National field test results of the security reclassification protocol: Final report*. Document non publié. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- MacKenzie, D. L., Robinson, J. W. et Campbell, C. S. (1989). Long-term incarceration of female offenders: Prison adjustment and coping. *Criminal Justice and Behavior*, 16, 223-238. doi:10.1177/0093854889016002007
- Mays, G. L. et Winfree, L. T. (2002). *Contemporary corrections*. Belmont, CA : Wadsworth.
- McClellan, D. S. (1994). Disparity in the discipline of male and female inmates in Texas prisons. *Women and Criminal Justice*, 5, 71-97.
- McCorkle, R. C. (1995). Gender, psychopathology, and institutional behavior: A comparison of male and female mentally ill prison inmates. *Journal of Criminal Justice*, 23, 53-61.
- Motiuk, L. (1997). Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants (EID). *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 9, 18-22.
- Nuffield, J. (1982). *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions*. Ottawa, ON : Solliciteur général, Division de la recherche.
- Porporino, F., Luciani, F., Motiuk, L., Johnston, M. et Mainwaring, B. (1989). *Mise en œuvre pilote de l'échelle de classement par niveau de sécurité : rapport d'étape* (Rapport de recherche R-02). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Reidy, T., Cihan, A. et Sorensen, J. (2017). Women in prison: Investigating trajectories of institutional female misconduct. *Journal of Criminal Justice*, 52, 49-56. doi:10.1016/j.jcrimjus.2017.07.013
- Reidy, T. J., Sorensen, J. R. et Cunningham, M. D. (2012). Community violence to prison assault: A test of the behavioral continuity hypothesis. *Law and Human Behavior*, 36(4), 356-363. doi:10.1037/h0093934
- Rice, M. E. et Harris, G. T. (2005). Comparing effect sizes in follow-up studies: ROC area, Cohen's d, and r. *Law and Human Behavior*, 29, 615-620. doi:10.1007/s10979-005-6832-7

- Rubinfeld, S. (2014). *Validation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité repondérée pour les délinquantes* (Rapport de recherche R-289). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Salisbury, E. J., Van Voorhis, P. et Spiropoulos, G. V. (2009). The predictive validity of a gender-responsive needs assessment: An exploratory study. *Crime & Delinquency*, 55(4), 550-585. doi:10.1177/0011128707308102
- Scott, N. A., Mount-Michael, K. et Duffy, R. (1977). MMPI and demographic correlates and predictors of female prison escape. *Criminal Justice & Behavior*, 4(3), 285–300.
- Scott, T.-L. (2012). *Profil des détenues appartenant à un gang* (Rapport de recherche, R-272). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Service correctionnel du Canada. (2018). *Cote de sécurité et placement pénitentiaire*. Tiré de : <http://www.csc-scc.gc.ca/acts-and-regulations/705-7-cd-fra.shtml#s8>
- Service correctionnel du Canada. (2017). *Délinquantes*. Tiré de : <http://www.csc-scc.gc.ca/publications/092/005007-3012-fra.pdf>
- Service correctionnel du Canada. (2013). *Établissements pour femmes*. Tiré de : <http://www.csc-scc.gc.ca/women/002002-0002-fra.shtml>
- Skopp, N., Edens, J. F. et Ruiz, M. A. (2007). Risk factors for institutional misconduct among incarcerated women: An examination of the criterion-related validity of the Personality Assessment Inventory. *Journal of Personality Assessment*, 88(1), 106-117. doi:10.1080/00223890709336841
- Solliciteur général du Canada (1987). *Development of a security classification model for Canadian federal offenders*. Ottawa, ON : chez l'auteur.
- Sorensen, J. R. et Cunningham, M. D. (2010). Conviction offense and prison violence: A comparative study of murderers and other offenders. *Crime & Delinquency*, 56, 103-125. doi:10.1177/0011128707307175
- Sorensen, J. R., Cunningham, M. D., Vigen, M. P. et Woods, S. O. (2011). Serious assaults on prison staff: A descriptive analysis. *Journal of Criminal Justice*, 39, 143-150.
- Sorensen, J. R. et Davis, J. (2011). Violent criminals locked up: Examining the effect of incarceration on behavioral continuity. *Journal of Criminal Justice*, 39, 151–158.
- Steiner, B., Butler, H. et Ellison, J. (2014). Causes and correlates of prison inmate

- misconduct: A systematic review of the evidence. *Journal of Criminal Justice*, 42(6), 462-470. doi:10.1016/j.jcrimjus.2014.08.001
- Steiner, B. et Wooldredge, J. (2009). Individual and environmental effects on assaults and nonviolent rule breaking by women in prison. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 46(4), 437-467. doi:10.1177/0022427809341936
- Steiner, B. et Wooldredge, J. (2014). Sex differences in the predictors of prisoner misconduct. *Criminal Justice and Behavior*, 41(4), 433-452. doi:10.1177/0093854813504404
- Stewart, L. A., Wilton, G., Kelly, Nolan, A. et Talisman, E. (2016). Déficiences intellectuelles chez les délinquants et les délinquantes sous responsabilité fédérale nouvellement admis : prévalence, profils et résultats (Rapport de recherche R-367). Ottawa, Ontario : Service correctionnel du Canada
- Swets, J. A., Dawes, R. M. et Monahan, J. (2000). Better decisions through science. *Scientific American*, 283(4), 82-87.
- Thompson, C. et Loper, A. B. (2005). Adjustment patterns in incarcerated women: An analysis of differences based on sentence length. *Criminal Justice and Behavior*, 32, 714-732.
- Thompson, J. et Gobeil, R. (2015). *Délinquantes autochtones : aperçu du processus correctionnel de l'admission à l'expiration du mandat* (Rapport de recherche R-342). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Thompson, J., McConnell, A. et Paquin-Marseille, L. (2013). *Application de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD) à des périodes d'examen réduites pour les délinquantes sous responsabilité fédérale* (Rapport de recherche R286). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Thompson, J. et Wardrop, K. (2018). *Examen de la fiabilité et de la validité de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD)* (Rapport de recherche R-412). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Trulson, C., DeLisi, M. et Marquart, J. (2011). Institutional misconduct, delinquent background, and rearrest frequency among serious and violent delinquent offenders. *Crime & Delinquency*, 57, 709-731.
- Van Voorhis, P., Peiler, J., Presser, L., Spiropoulis, G. et Sutherland, J. (2001). *Classification of women offenders: A national assessment of current practices and the experiences of three states*. Cincinnati, OH : The Center for Criminal Justice Research.

- Van Voorhis, P. et Presser, L. (2001). *Classification of Women Offenders: A National Assessment of Current Practices*. Washington, D.C. : U.S. Department of Justice, National Institute of Corrections.
- Van Voorhis, P., Wright, E., Salisbury, E. et Bauman, A. (2010). Women's risk factors and their contributions to existing risk/needs assessment: The current status of a gender-responsive supplement. *Criminal Justice and Behavior*, 37(3), 261-288.
doi:10.1177/0093854809357442
- Vérificateur général du Canada. (2017). *La préparation des détenues à la mise en liberté – Service correctionnel Canada*. Tiré de : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201711_05_f_42670.html
- Warner, K. (2011). Equality before the law: Racial and social background factors as sources of mitigation at sentencing. In J.V. Roberts (Ed.), *Mitigation and aggravation at sentencing* (pp. 124-145). New York : Cambridge University Press.
- Wichmann, C., Serin, R. et Abracen, J. (2002). *Les délinquantes ayant un comportement d'autodestruction : une enquête comparative* (Rapport de recherche R-123). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Wright, E. M., DeHart, D. D., Koons-Witt, B. A. et Crittenden, C. A. (2013). 'Buffers' against crime? exploring the roles and limitations of positive relationships among women in prison. *Punishment & Society*, 15(1), 71-95. doi:10.1177/1462474512466199
- Wright, E. M., Salisbury, E. J. et Van Voorhis, P. (2007). Predicting the prison misconducts of women offenders: The importance of gender-responsive needs. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23(4), 310-340. doi:10.1177/1043986207309595
- Wulf-Ludden, T. (2016). Pseudofamilies, misconduct, and the utility of general strain theory in a women's prison. *Women & Criminal Justice*, 26(4), 233-259.
doi:10.1080/08974454.2015.1113154

Annexe A : Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS)

SED : REMPII :	NOM :	DATE :	
NOTE POUR L'ADAPTATION AU MILIEU CARCÉRAL			NOTE TOTALE
1. Antécédents de participation à des incidents en établissement	a.	aucune participation antérieure	0
	b.	participation antérieure	2
	c.	participation antérieure à un ou plusieurs incidents dans les catégories de gravité « élevée » et « très élevée »	2
	d.	participation antérieure dans les cinq dernières années d'incarcération	
		- à des voies de fait (sans arme ou blessure grave)	1
- à une émeute ou à des troubles majeurs		2	
e.	participation à un ou plusieurs incidents graves avant la détermination de la peine ou en attendant le placement pour l'infraction à l'origine de la peine actuelle	5	
8 X TOTAL de a à e			
1. Antécédents d'évasion	a.	aucune évasion ou tentative d'évasion	0
	b.	évasion ou tentative d'évasion d'un établissement à sécurité minimale ou d'un établissement résidentiel communautaire sans violence ni menace de violence :	
		- il y a plus de deux ans - au cours des deux dernières années	4 12
	c.	évasion ou tentative d'évasion d'un établissement à sécurité moyenne ou maximale ou évasion d'un établissement à sécurité minimale ou d'un établissement résidentiel communautaire avec violence ou menace de violence :	20 28 28
deux évasions ou plus d'un établissement, quel qu'en soit le niveau de sécurité, au cours des cinq dernières années			
1. Stabilité avant l'incarcération	a.	supérieure à la moyenne	0
	b.	moyenne	16
	c.	inférieure à la moyenne	32
2. Consommation d'alcool ou de drogue	a.	aucun problème identifiable	0
	b.	consommation touchant un ou plusieurs domaines de la vie	3
	c.	consommation grave touchant plusieurs domaines de la vie	6

SED : REPLI :		NOM :	DATE :	
NOTE POUR L'ADAPTATION AU MILIEU CARCÉRAL				NOTE TOTALE
1. Age (à la détermination de la peine)	a.	18 ans ou moins		24
	b.	19 ans		32
	c.	20 ans		30
	d.	21 ans		18
	e.	22 ans		16
	f.	23 ans		14
	g.	24 ans		12
	h.	25 ans		10
	i.	26 ans		08
	j.	27 ans		06
	k.	28 ans		04
	l.	29 ans		02
	m.	30 ans ou plus		00
NOTE TOTALE POUR L'ADAPTATION AU MILIEU CARCERAL				

NOTE POUR L'ÉVALUATION DU RISQUE			NOTE TOTALE
1. Nombre de condamnations antérieures	a. b. c. d. e. f.	aucune une de 2 à 4 de 5 à 9 de 10 à 14 15 ou plus	0 3 6 9 12 15
2. Accusation en instance la plus grave	a. b. c. d. e.	aucune mineure moyenne grave majeure	0 2 5 5 35
3. Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle	a. b.	mineure ou moyennement grave ou majeure	12 36
4. Durée de la peine	a. b. c. d.	de 1 jour à 4 ans de 5 à 9 ans de 10 à 24 ans plus de 24 ans	5 20 45 65
5. Stabilité avant l'incarcération	a. b. c.	supérieure à la moyenne moyenne inférieure à la moyenne	0 5 10
6. Libération conditionnelle ou libération d'office antérieure	a. b. c.	aucune 1 point pour chaque libération conditionnelle antérieure 2 points pour chaque libération d'office antérieure	0
7. Âge (au moment de l'admission)	a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k.	25 ans ou moins 26 ans 27 ans 28 ans 29 ans 30 ans 31 ans 32 ans 33 ans 34 ans 35 ans ou plus	30 27 24 21 18 15 12 09 06 03 00
NOTE TOTALE POUR L'ÉVALUATION DU RISQUE			

Annexe B : Tableaux supplémentaires

Tableau B1

Élément de l'adaptation au milieu carcéral et corrélations de la sous-échelle avec l'inconduite en établissement

Sous-échelle de l'adaptation au milieu carcéral		Type d'incident	
		Avec violence	Sans violence
Antécédents de participation à des incidents en établissement	Autochtone	0,24*	0,37**
	Non-Autochtone	0,20**	0,22**
Antécédents d'évasion	Autochtone	--	--
	Non-Autochtone	0,18**	0,12**
Stabilité avant l'incarcération	Autochtone	0,22*	0,29*
	Non-Autochtone	0,09	0,09
Toxicomanie	Autochtone	-0,18	0,03
	Non-Autochtone	0,04	0,16**
Âge	Autochtone	0,00	0,16
	Non-Autochtone	0,14*	0,08
NOTE TOTALE POUR LA SOUS-ÉCHELLE DE L'ADAPTATION AU MILIEU CARCÉRAL	Autochtone	0,39**	0,47**
	Non-Autochtone	0,19**	0,21**

Remarque. Le tableau a été reproduit à partir du rapport de Blanchette et coll. (2002) sur la validité de l'Échelle de classement par niveau de sécurité chez les délinquantes. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$

Tableau B2

Élément de l'évaluation du risque pour la sécurité et corrélations de la sous-échelle avec l'inconduite en établissement

Sous-échelle d'évaluation du risque pour la sécurité		Type d'incident	
		Avec violence	Sans violence
Condamnations antérieures	Autochtone	0,09	0,06
	Non-Autochtone	0,14*	0,19**
Accusation en instance la plus grave	Autochtone	-0,09	0,12
	Non-Autochtone	0,00	0,07
Gravité de l'infraction à l'origine de la peine actuelle	Autochtone	-0,21	-0,38
	Non-Autochtone	0,04	0,06
Durée de la peine	Autochtone	0,23	0,12
	Non-Autochtone	0,07	0,06
Stabilité avant l'incarcération	Autochtone	0,25*	0,33**
	Non-Autochtone	0,06	0,08
Libération conditionnelle ou libération d'office antérieure	Autochtone	0,11	0,21
	Non-Autochtone	0,06	0,08
Âge	Autochtone	-0,11	0,15
	Non-Autochtone	0,09	0,18**
NOTE TOTALE POUR LA SOUS-ÉCHELLE D'ÉVALUATION DU RISQUE POUR LA SÉCURITÉ	Autochtone	0,01	0,05
	Non-Autochtone	0,18**	0,19**

Remarque. Le tableau a été reproduit à partir du rapport de Blanchette et coll. (2002) sur la validité de l'Échelle de classement par niveau de sécurité chez les délinquantes. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$